



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
Mardi 15 SEPTEMBRE 2026 TENUE AU CAFE CULT
A 18 HEURES 30**

Le Président ouvre l'assemblée et excuse les personnes empêchées d'y participer.

Les opérations statutaires commencent ensuite conformément à l'ordre du jour reçu par les membres de la société, qui n'ont pas de remarque à son sujet.

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 septembre 2025

Il n'est pas donné lecture de ce procès-verbal, chaque membre pouvant en disposer sur notre site. Le procès-verbal est approuvé par l'assemblée.

2. Rapport du Comité pour l'exercice écoulé

Au cours de l'année sous revue, le Comité s'est réuni à 8 reprises.

Avant toute chose, votre Comité a veillé à la bonne santé financière de la SGMG qui, en 2025, a pu déployer ses activités et soutenir quelques projets sur la base de ses réserves. Mais il a toujours à l'esprit d'augmenter sa fortune par du mécénat ou des dons, tâche qui est toujours aussi délicate, tant le cercle des mécènes est toujours le même et toujours davantage sollicité.

Au cours de cette année passée, nous avons pu organiser seulement deux manifestations, à savoir :

- Le 12 avril le concert organisé en collaboration avec le Cercle Romand Richard Wagner
- Le 15 décembre la conférence de Philippe Albèra sur la 10^{ème} symphonie

Le récital des lauréats du Concours Mahler 2024 a dû être annulé vu la maladie du chanteur et a été reporté en 2026.

Nous avons en 2025 également préparé l'organisation du Concours 2026 qui sera évoqué lors de l'AGO de l'an prochain.

A titre d'information, il faut noter que la SGMG avait été légataire d'une collection d'autographes musicaux et de quelques documents, principalement des livres parfois dédiés. Le comité a décidé de faire vendre aux enchères ces livres par la maison Piquet et en a retiré une somme de l'ordre de CHF 1'200.-

Nos activités ont donc été assez légères en 2025, notamment parce que notre orchestre n'a donné aucune symphonie de Mahler et qu'aucune formation invitée à Genève ne l'a fait non plus.

Le Comité, comme chaque année, a également veillé au maintien et à la mise à jour régulière de notre site Internet. Merci à Manuela qui en a la charge avec notre webmaster.

3. Présentation des comptes

Catherine Roy présente les comptes à l'assemblée.

L'exercice sous revue se solde par un léger bénéfice de CHF 623,99

La fortune de notre société est positive, à hauteur de CHF 10'062,30

La situation est donc saine, notre modeste budget annuel nous permettant de déployer les activités que nous souhaitons.

4. Rapport des vérificateurs aux comptes

Georges Schürch, en présence de Christine Maître, donne lecture de rapport. Il en ressort que les comptes correspondent à la réalité, que les écritures sont correctement passées et que les résultats sont conformes. Les vérificateurs saluent le travail extrêmement minutieux fourni par notre comptable Catherine Roy.

Celle-ci est applaudie par l'assemblée.

5. Vote sur les comptes

Le Président soumet les comptes à l'assemblée. Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.

6. Décharge au Comité

La décharge est votée à l'unanimité des membres présents.

7. Réélection des membres du Comité et du Président

En vertu des art. 11 et 12 des Statuts, les élections du Comité et du Président sont valables pour une année avec un mandat indéfiniment renouvelable.

Tous les membres du Comité sont partants pour un nouvel exercice. Il en va de même du Président. L'assemblée est donc invitée à voter globalement sur le renouvellement du Comité et du mandat de son Président, dans la composition suivante : Bruno Megevand Président, Catherine Roy Trésorière, Membres : Manuela Palluat, Romano Lucco, Bernard Demottaz, François Guye et Olivier Pernoud.

Le Comité, le Président et la trésorière sont reconduits dans leurs fonctions par acclamations.

8. Réélection des vérificateurs aux comptes

Réélection des vérificateurs aux comptes : en vertu de l'art. 15 des Statuts, les vérificateurs aux comptes sont au nombre de deux et élus pour une année avec un mandat immédiatement et indéfiniment renouvelable. Le Président soumet à l'assemblée la reconduction du mandat de Christine Maitre et Georges Schürch, pour une nouvelle année.

L'assemblée élit les deux précitées par acclamations.

9. Fixation des cotisations

Le Président rappelle que le Comité doit soumettre à l'assemblée générale, annuellement, le montant des cotisations.

Le Comité propose de maintenir les cotisations à leur niveau actuel, à savoir, CHF 50.- pour les étudiants et les personnes en âge AVS, CHF 100.- par année pour les membres individuels, CHF 150.- pour les couples et CHF 300.- pour les entreprises.

L'assemblée décide de maintenir le montant des cotisations telles qu'exprimer ci-dessus.

10. Rappel des manifestations futures

- Conférence de William Blank aux Salons, le mardi 10 décembre à 19h ; présentation des Lieder de Mahler dans le cycle des Knaben Wunderhorn puis projection d'un DVD de ces Lieder
- Jeudi 21 janvier 2027 : 7ème symphonie au Victoria Hall avec l'OSR dirigé par Jonathan Nott ; nous avons acheté des places que nous proposerons é nos membres à un tarif privilégié (rabais de 50% par rapport au prix public) ; nous organiserons et offrirons aux membres présents un cocktail dînatoire après le concert
- Mardi 11 mai 2027 au Théâtre Les Salons à 19h30 : récital des lauréats du Concours 2026
- Automne 2027 (date à fixer) conférence dont le thème et le conférencier seront décidés ultérieurement par le comité

11. Divers

- Christine Maitre évoque, pour des manifestations futures, par exemple nos conférences, les locaux de l'ECR à l'église du Sacré-Cœur qui pourraient nous convenir et se révéler meilleur marché que nos lieux habituels. Le comité restera donc en contact avec elle.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h et suivie d'un agréable cocktail dinatoire.

Pour la SOCIETE GUSTAV MAHLER DE GENEVE

Bruno MEGEVAND, Président